

Bébé Baulois

Bénéficiez d'une prime de naissance de 30 euros pour chaque bébé baulois.

Comment en bénéficier ?



Les parents doivent se présenter à l'hôtel de ville, au service de l'état civil.

La famille doit être domiciliée sur la commune au moment de la naissance de l'enfant.

Pièces à fournir :

- > Copie intégrale de l'acte de naissance
- > Un justificatif de domicile
- > Un relevé d'identité bancaire du compte de l'enfant (ou des parents)

Fil Infos



ÉDUCATION

Rentrée scolaire 2025-2026, pensez à inscrire vos enfants !



JEUNESSE

La région et la ville contre la fracture numérique des jeunes



JEUNESSE

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de 2021-2022 sont ouvertes



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

